



-Direction de la culture-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2021.016

Acceptation d'un don d'ouvrages et de documents audiovisuels au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.10.3 du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la décision du Maire de Viroflay du 30 mars 2021 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

La bibliothèque de Viroflay fait don d'ouvrages et de documents audiovisuels au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

Un inventaire a été réalisé (liste figurant dans la décision jointe). Suite à ce premier état des lieux, il est confirmé que ces documents pourront être utilisés par les différents sites du Conservatoire, dans le cadre des activités pédagogiques et artistiques.

Le Président décide :

- 1) d'accepter le don d'ouvrages et de documents audiovisuels de la bibliothèque de Viroflay au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser son représentant à signer tout document s'y rapportant
